

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des
Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 05 Février 2016.

Étaient présents :

Mmes Goube, Leveugle, Leys, Massart, MM. Ben Amor, Cambien, Detournay, Dissaux,
Evrard, Gosset, Legrand, Lefebvre, Waymel.

Étaient excusés :

Mme Bouchart, MM. Cauche, Godefroy, Houssin, Petit, Plouy, Verdonck, Vicot.

Pouvoirs de :

Mme Bouchart à M. Detournay
M. Houssin à M. Gosset

PREFECTURE DU NORD

01 AVR. 2016

Vu le rapport n° 04-16

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire Intercommunal réuni le 25 Février
2016

DECIDE

- d'autoriser la mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des
Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIPSEEP)
découlant du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 dans les conditions précisées dans
le rapport pour l'IFSE et le CIA à partir du 1^{er} juin 2016,
- d'autoriser la signature par son Président de tous les documents nécessaires à
l'application de cette décision,
- d'imputer la somme nécessaire sur le crédit inscrit au compte 64118.

VOTANTS : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le 30 MARS 2016

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX